



La Loi sur les archives dans le contexte de la transformation numérique de l'État québécois

Orientations



Analyser et adapter le vocabulaire actuel pour privilégier des termes plus appropriés



Ajouter une notion de reddition de compte ou d'imputabilité dans la nouvelle loi comme le prévoit la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la gestion des actifs informationnels des organismes publics



Prendre en considération les enjeux de diffusion et de réutilisation de l'information dans un monde numérique



Élaborer une loi plus structurante en gestion de l'information et mesurer l'importance et les modèles des outils qui y sont associés



Réviser les modalités d'assujettissement des organismes publics à la Loi sur les archives



Réviser les politiques et règlements associés à la Loi sur les archives